



Vacances jeunes

Colonies de vacances – séjours linguistiques –
séjours itinérants

**Hiver
2027**

ASSOCIATION REGARDS

www.asso-regards.org

Qui sommes nous ?



REGARDS, une longue histoire... au rythme des enfants !

REGARDS est une association régie par la loi de 1901 qui a pour vocation l'organisation de séjours vacances, linguistiques, culturels, sportifs en France et à l'étranger. Nous sommes une association à taille humaine, 3 000 enfants partent avec nous chaque année depuis plus de 40 ans.

Les engagements de notre association

La sécurité et le bien-être des enfants

- Un encadrement diplômé et adapté aux âges et aux contenus des séjours
- Une approche éducative renforcée, tant dans les contenus de séjour que dans la gestion de la vie quotidienne
- Une vie collective permettant l'épanouissement de chacun

Notre démarche RSE (Raison Sociale et Environnementale)

La RSE suit les principes du développement durable : mettre le développement économique de l'entreprise au service du progrès social et dans le respect de l'environnement.

Chez Regards, la mise en œuvre de la RSE est facilitée par les valeurs sociales et solidaires déjà intrinsèques à sa structure associative (gestion désintéressée), son appartenance au secteur de l'Education Populaire, et sa vocation sociale avec l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre.

Le développement durable est au cœur de la vie de l'association (réduction de l'empreinte carbone de l'association par l'arrêt de l'impression systématique de brochure, limitation des impressions, encouragement aux mobilités durables, tri, etc.), et bien entendu un sujet de réflexion dans la mise en place des séjours (voir la Charte du Développement durable sur notre site)

Nos garanties

- Agrément Jeunesse et Education Populaire (renouvelé en 2023)
- Immatriculation à Atout-France (registre des opérateurs de voyage)
- Certificat de conformité de l'Office National des Séjours Linguistiques (dernier contrôle en Irlande en juillet 2023)

LA RAISON SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ASSOCIATION REGARDS

Bienvenue chez Regards, là où chaque instant de vacances s'inscrit dans une démarche responsable et solidaire.

Dans ce document, plongez au cœur de notre approche RSE au sein de notre association. Découvrez comment, à travers trois axes majeurs, nous façonnons un monde de vacances empreint de responsabilité sociale, environnementale et économique.

Chaque page révèle notre engagement à créer un impact positif, à redéfinir les expériences et à transformer les vacances en véritable levier de changement.

1. ENGAGEMENT ENVERS NOS PARTICIPANTS ET ÉQUIPES

Nous considérons nos équipes comme le pilier central de nos colonies de vacances.

Nous mettons à leur disposition :

- Des formations régulières
- Des ateliers de renforcement des compétences
- Des opportunités d'évolution professionnelle.

Notre environnement de travail promeut l'inclusion et la diversité, favorisant ainsi un espace où chacun se sent valorisé et respecté.

De plus, nous accordons une attention particulière à la santé et à la sécurité de nos équipes. Nous offrons des conditions de travail sécurisées, une couverture santé adaptée et des avantages sociaux pour assurer leur bien-être tout au long de leurs missions.

2. ENGAGEMENT LOCAL ET TRANSPARENCE

Nous nous impliquons activement dans les économies locales où se déroulent nos colonies de vacances. En collaboration avec les acteurs régionaux, nous favorisons :

- La création d'emplois
- La promotion du territoire et l'établissement de partenariats durables.

Cette approche vise à soutenir les communautés locales et à garantir des retombées positives à long terme.

Dans nos relations avec nos partenaires et nos clients, la transparence est un pilier fondamental.

Nous mettons un point d'honneur à expliquer nos actions, nos engagements et nos pratiques, favorisant ainsi des relations franches et basées sur la confiance

3. RESPECT DE LA NATURE ET SENSIBILISATION

La préservation de l'environnement est au cœur de notre démarche. Nous adoptons des pratiques écologiques concrètes au sein de nos colonies de vacances.

- Mise en place de systèmes de gestion des déchets efficaces (compostage)
- Réduction de notre empreinte carbone grâce à des initiatives telles que la maîtrise de la consommation d'énergie (rénovation thermique)
- Sensibilisation des participants à l'importance de la préservation de la nature (activité de sensibilisation)

Nos programmes éducatifs intègrent des activités spécifiques qui sensibilisent les participants à l'impact de leurs actions sur l'environnement.

Ils sont encouragés à adopter des comportements responsables et à devenir des acteurs engagés pour la préservation de notre planète.

SOMMAIRE

SÉJOURS SKI

6-12 ans

- Les Folies Blanches *p. 8*
- Une Neige d'Enfer *p. 9*

SÉJOURS SKI OU SNOW

10-17 ans

- Neige Club Ados *p. 10*
- L'Italie au bout des skis *p. 11*

SÉJOURS À THÈME

4-12 ans

- Anglais au Château *p. 13*

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Guide du voyage responsable *p. 14-15*
- Avant - Pendant - Après le séjour *p. 16-17*
- Charte sur l'utilisation du téléphone portable *p. 18*
- Conditions générales de vente *p. 19-20*



S'INSCRIRE

CONTACT



inscriptions@asso-regards.org



+33 (0)1 46 38 80 60



www.asso-regards.org

Pour inscrire votre enfant vous pouvez vous rendre sur notre site web : <https://www.asso-regards.org/sejours/>, remplir notre formulaire en ligne ou télécharger notre dossier d'inscription.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 01 46 38 80 60 ou par mail à l'adresse :

inscriptions@asso-regards.org.

Pour inscrire votre enfant vous pouvez vous rendre sur notre site web : <https://www.asso-regards.org/sejours/>, remplir notre formulaire en ligne ou télécharger notre dossier d'inscription.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour tous les séjours, nous vous demanderons de nous faire parvenir **la fiche d'inscription** ainsi que la **fiche sanitaire** de liaison remplie et signée.

Le solde du séjour est éligible 1 mois avant le départ.

Nos tarifs comprennent tous les frais de transport depuis Paris (Aller-Retour) à l'exception des coûts engendrés par les départs de province et l'adhésion à l'association.

En effet, pour pouvoir participer aux séjours organisés par Regards **il est impératif d'adhérer à notre association**. Le tarif est de 18€ par famille et par an. Et 82€ pour les collectivités inscrivant 10 enfants.

Annulation : Jusqu'à 31 jours avant le départ : le versement de 30% du montant total du séjour versé à l'inscription reste acquis par l'association. Entre 31 et 8 jours avant le départ : il sera retenu 80% du montant total du séjour.

Moins de 8 jours avant le départ : le montant total du séjour sera retenu.

Assurance annulation (facultative) : Cette assurance est prise à titre individuel par chaque participant, son montant représente 3.9% du prix total du séjour hors adhésion à l'association. L'assurance doit être souscrite au moment de l'inscription, son montant n'est jamais remboursable. L'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le séjour (avant la date du départ) en cas de force majeure selon les critères définis par notre assurance.

Assurance : tous les enfants, l'encadrement et les véhicules sont assurés par la MAIF (n° de sociétaire : 1309529 H)
Assurance rapatriement : Inter Mutuelle Assistance.

Attention : L'inscription de votre enfant ne sera validée qu'après réception du dossier d'inscription ainsi que d'un acompte de 30% du prix du séjour.





Séjours ski

NOS CHALETS EN HAUTE-SAVOIE

Nous organisons des séjours ski en Haute-Savoie depuis plus de 15 ans, ce qui nous a permis de bâtir de solides partenariats avec des chalets sélectionnés pour leur confort, leurs chambres adaptées, leurs espaces d'activités et leur proximité immédiate des pistes. Nous privilégions aussi une restauration familiale et la qualité de l'accueil du personnel !

Nos chalets 6-12 ans

Les enfants de 6 à 12 ans séjournent à La Chapelle d'Abondance et Bellevaux, deux stations familiales aux pistes calmes et bien enneigées. Les chalets en bois, typiquement savoyards, offrent des salles d'activités chaleureuses. En complément du ski, les enfants découvrent la montagne autrement grâce aux raquettes, aux chiens de traîneaux et aux animations nature.



La Chaux



Le Florimont

Au cœur de la Haute-Savoie, à La Chapelle-d'Abondance dans la vallée du Brevon, le Chalet La Chaux accueille les enfants dans un cadre chaleureux et familial.

Ce centre de vacances peut héberger jusqu'à 85 enfants et se trouve à seulement **10 minutes en navette** du domaine skiable du Crêt-Béni, offrant un accès facile aux pistes pour des journées de ski ludiques et adaptées aux enfants.

Au cœur de la Haute-Savoie, à Bellevaux dans la vallée du Brevon, le Chalet Le Florimont vous accueille au pied de la montagne d'Hirmentaz.

Ce centre de vacances peut héberger jusqu'à 150 enfants et se trouve à seulement **100 mètres des pistes**, parfait pour que nos petits skieurs profitent pleinement de chaque journée sur les skis.

Nos chalets 12-17ans

Les adolescents séjournent dans les stations animées de Châtel, Morzine et Morillon, au cœur des Alpes, où de nombreuses activités répondent à toutes leurs envies ! Ils profitent des domaines variés de Les Gets, Super-Châtel, Avoriaz et du Grand Massif, adaptés à tous les niveaux. Le soir, des animations dédiées aux jeunes mêlent sport, loisirs et convivialité pour un séjour inoubliable !



L'Escalade



Le Sauvageon



Les Cyclamens

Niché au cœur des Portes du Soleil et à deux pas du centre de Morzine, le chalet L'Escalade accueille toute l'année les colonies de vacances. **Situé à 5 minutes en navette** des remontées mécaniques de Morzine - Les Gets mais également d'Avoriaz, l'Escalade est le point de départ privilégié pour un séjour ski !

Le chalet Le Sauvageon est spécialisé dans l'accueil de groupe d'enfants en Haute Savoie, et est à taille familiale avec ses 120 places. On accède au centre de la station **à pied en 20 minutes !**

Situé en Haute-Savoie, Châtel est un village savoyard authentique niché au cœur du massif du Chablais. Le chalet Les Cyclamens, spécialisé dans l'accueil des groupes depuis de nombreuses années, peut héberger jusqu'à 160 enfants et se trouve à seulement **300 mètres des pistes**, offrant un accès facile et rapide aux domaines skiables. .

FOLIES BLANCHES

6-12 ans



Dates

8 jours

06/02 au 13/02

Au cœur de La Chapelle-d'Abondance, en Haute-Savoie, nous t'invitons à passer des vacances inoubliables à la montagne. Tu logeras au chalet La Chaux, dans un cadre chaleureux et convivial. Situé à seulement 10 minutes des pistes grâce à une navette affrétée, il te permettra de profiter pleinement de tes journées de ski. Tu seras hébergé(e) en chambres de 2 à 6 lits avec salle de bain et sanitaires, dans le respect de la non-mixité.

Encadrement

1 directeur.rice de séjour
1 animateur.rice pour 8 enfants
1 assistant.e sanitaire



Au programme :

5 jours de ski alpin alpin pour t'initier ou te perfectionner accompagné de tes animateurs qui sont tous de bons skieurs. Tu peux également choisir de prendre des cours avec des professeurs ESF pour passer tes étoiles. Dans les deux cas, tu seras dans un petit groupe adapté à ton niveau pour progresser à ton rythme.

Le midi, les repas ont lieu sur les pistes ou au chalet selon l'organisation de l'activité ski et la météo.



En plus du ski, de nombreuses activités t'attendent : construction d'igloo - jeux de neige - concours de luge et découverte de la faune et la flore, **avec une sortie en raquettes encadrée par des guides ESF !**

Après cette journée consacrée aux activités de neige, retour au chalet où des salles de jeux t'attendent (ping-pong, baby-foot, jeux de société).

Le soir, tes animateurs te prépareront des veillées à thème et bien sûr une boum en fin de séjour, sans oublier la cérémonie de remises des étoiles **9e** vendredi soir !



Tarif

8 jours

1055 €

Option cours ESF (10h) : 75€

LE TARIF COMPREND :

Le transport depuis Paris - La pension complète
La location du matériel et le forfait ski
- Assurances

UNE NEIGE D'ENFER

6-12 ans



Dates

8 jours

06/02 au 13/02
13/02 au 20/02

Loin des grandes stations, nous t'invitons à nous rejoindre à Bellevaux, en Haute-Savoie, un village très familial, habitué à recevoir des enfants de ton âge. Tu séjourneras au chalet Le Florimont, **situé au pied des pistes** d'un domaine de 50 km de glisse. C'est l'endroit idéal pour découvrir le ski ou progresser à ton rythme. Tu seras logé(e) en chambres de 2 à 8 lits, dans un cadre chaleureux et confortable **qui a été rénové en 2026**.

Encadrement

1 directeur.rice de séjour
1 animateur.rice pour 8 enfants
1 assistant.e sanitaire

Transport

Voyage en TGV de Paris jusqu'à Thonon-les-Bains puis transfert en car jusqu'au chalet



Au programme :

4 jours de ski avec tes animateur.rices qui sont tous de bons skieurs et skieuses. Tu peux aussi choisir de prendre des cours avec des professeur.es ESF pour passer tes étoiles. Dans les deux cas, tu seras dans un petit groupe adapté à ton niveau pour progresser à ton rythme.
Vous déjeunerez au chalet tous les midis.

En plus du ski, de nombreuses activités t'attendent : construction d'igloo - jeux de neige - concours de luge et découverte de la faune et la flore, avec une **sortie en raquettes encadrée par des guides ESF** et une **super balade en chien de traîneau avec un vrai musher**, l'occasion d'aller à la rencontre des chiens-loups !

Après la journée sur les pistes, les salles de jeux t'attendent (ping-pong, baby-foot, jeux de société...).

Le soir, tes animateurs te prépareront des veillées à thème et bien sûr une boum en fin de séjour, sans oublier la cérémonie de remises des étoiles le vendredi soir !



Tarif

8 jours

1120€

Option cours ESF (8h) : 60€

LE TARIF COMPREND :

Le transport depuis Paris - La pension complète
La location du matériel et le forfait ski - Assurances

NEIGE CLUB ADOS

10-13 ans
14-17 ans



Dates

8 jours

06/02 au 13/02
13/02 au 20/02

Dans la station de Morzine, au cœur du domaine des Portes du Soleil, tout est réuni pour te faire vivre un séjour à la montagne inoubliable. Tu seras hébergé.e dans un de nos chalets de Morzine où l'association est installée depuis 20 ans !

En semaine 1 : chalet L'Escalade, dans un cadre chaleureux et convivial. En semaine 2 : chalet Les Eaux-Vives. Les chambres de 2 à 6 lits disposent de salles de bain et sanitaires, dans le respect de la non-mixité, pour un séjour confortable et convivial. Des salles d'activités permettent l'organisation d'animations et veillées ! L'accès aux pistes se fait avec les navettes stations (10 à 15 minutes de trajet).

Encadrement

1 directeur.rice de séjour
1 animateur.rice pour 10
jeunes
1 assistant.e sanitaire



Au programme :

6 jours de ski alpin pour t'initier ou te perfectionner, encadré par des animateurs et animatrices expérimentés en ski.

Tu peux également choisir de prendre des cours avec des moniteur.rices ESF pour passer tes étoiles. Dans les deux cas, tu évolueras dans un petit groupe adapté à ton niveau, afin de progresser à ton rythme.

Vous déjeunerez sur les pistes de ski (ou au chalet si le temps est mauvais).

Pour les plus confirmé.es, profitez d'une session de freestyle en cours ESF avec **initiation aux sauts, flats, switches...** sur les Snowparks.



Après toutes ces émotions, retour au chalet pour un moment de détente : ping-pong, babyfoot, bibliothèque, jeux de société... sans oublier les nombreuses veillées organisées par ton équipe d'animation.

En sortie du soir : la discothèque de Morzine le mardi soir réservée aux mineurs, et la patinoire.



Tarif

8 jours

1210 €

Option cours ESF (10h) : 95€

LE TARIF COMPREND :

Le transport depuis Paris - La pension
complète
La location du matériel et le forfait ski
- Assurances

L'ITALIE AU BOUT DES SKIS

12-17 ans



Dates

8 jours

06/02 au 13/02

Rejoins-nous à Frabosa, dans un petit village du Piémont relié aux stations Artesina et Prato Nevoso qui te propose 130 kilomètres de pistes. Tu séjourneras à l'hôtel "Excelsior", un hôtel*** familial et grand confort (chambres de 2 à 4 lits avec salle de bain et sanitaires), qui dispose d'une vaste terrasse extérieure, de salles d'activités qui vous sont réservées. Tu pourras déguster la célèbre et délicieuse cuisine italienne. L'établissement se trouve en pied de pistes, **à seulement 300 mètres des remontées mécaniques** pour que tu profites un maximum de tes journées de ski. Dépaysement assuré !

Encadrement

1 directeur.rice de séjour
1 animateur.rice pour 10 jeunes
1 assistant.e sanitaire

Transport

Voyage en TGV de Paris jusqu'à Nice ou Turin puis transfert en car jusqu'au chalet



Tarif

8 jours

1265 €

Option cours ESF (12h) : 100€

LE TARIF COMPREND :

Le transport depuis Paris - La pension complète
La location du matériel et le forfait ski
- Assurances



Au programme :

6 jours de ski ou de snowboard sur les 52 pistes reliant les 3 stations avec tes animateur.rices qui sont tous de bons skieurs. Tu peux choisir de suivre des cours avec des professeur.es ESI pour améliorer ton niveau. Dans les deux cas, tu seras dans **un groupe correspondant à ton niveau pour progresser à ton rythme.**

Pour les plus confirmé.es, profitez de cessions de freestyle avec une initiation aux sauts, flats, switchs etc, sur les snowparks. Vous pique-niquerez sur les pistes afin d'y passer un maximum de temps, ou vous pourrez rentrer déjeuner au restaurant de l'hôtel, si vous le souhaitez.

Les conditions sont idéales à cette période de l'année, grand soleil et **pistes très peu fréquentées** puisque ton séjour se déroulera hors vacances italiennes.



Après le ski, retour à l'hôtel où des activités et des veillées seront mises en place par ton équipe d'animation.



Séjours à thèmes

ANGLAIS AU CHÂTEAU

4-11 ans



Dates

5 jours

08/02 au 12/02

Encadrement

1 directeur.rice de séjour
1 directeur.rice adjoint.e
1 animateur.rice pour 8 enfants
1 professeur.e d'anglais
1 assistant.e sanitaire

Transport

Voyage en car depuis Boulogne jusqu'à Brannay
Possibilité de déposer son enfant sur place



Tarif

5 jours

640€

LE TARIF COMPREND :
Le transport depuis Paris - La pension complète
Les animations et visites - Assurances

Rendez-vous au château de Brannay, près de Sens dans l'Yonne, un petit village à **seulement 1 heure de Paris**.

Le château a été spécialement aménagé pour accueillir des enfants de ton âge. Tout est conçu pour : un étage entier a été aménagé pour les 4-6 ans, des chambres avec salles de bain pour les plus grands, de nombreuses salles d'activités. Et en plus, tu trouveras sur place **un très grand espace extérieur de 7 hectares avec une forêt privée et une grande prairie**. Il y a aussi une **minifermes avec des poules, des lapins, des ânes, des canards, et un potager** ! Et même une mare pédagogique avec des poissons. Le château a également un coin trappeur avec des roulettes où tu pourras t'amuser. **Les repas sont préparés sur place par nos équipes de cuisine.**



Au programme :

2 heures d'ateliers ludiques par jour pour l'initiation à l'anglais avec un(e) professeur(e) diplômé(e) :

- Jeux de rôles
- Jeux de piste
- Veillées
- Chants

Des activités avec tes animateurs

- Atelier potager (Printemps)
- Mini Ferme
- Découverte de la nature
- Visite chez l'apiculteur
- Balade en vélo dans la forêt
- Construction de cabane
- Activités manuelles
- Grands jeux

Des veillées avec tes animateurs : Tous les soirs pour un séjour 100% dynamique ! Contes, petits jeux calmes,...

GUIDE DU VOYAGE RESPONSABLE

LE KIT DU VACANCIER EXEMPLAIRE, POUR UN TRAJET PLUS VERT ET DES BAGAGES LÉGERS

Le tourisme, c'est 8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, un chiffre en hausse constante. C'est pourquoi l'association Regards s'engage dans une **démarche plus verte et éco-responsable**. Nous cherchons à vous faire profiter pleinement de vos vacances en limitant les impacts sur l'environnement, les sites touristiques et les habitants. Nous cherchons à sensibiliser les jeunes à un tourisme plus durable.

LA DESTINATION IDÉALE



Les meilleures destinations ne sont pas forcément les plus lointaines. Il suffit de frapper à la bonne porte. C'est pourquoi l'association REGARDS propose des séjours itinérants en Europe (Irlande, Grèce, Portugal, Angleterre, Croatie, Espagne..). Les destinations ont été choisies pour leur fort attrait culturel et les objectifs de ces séjours restent, d'abord et avant tout, liés à la découverte d'une culture différente, tout en laissant une place aux activités de détente plus traditionnelles. Elles proposent néanmoins un dépaysement sans parcourir des milliers de kilomètres. Pour tous nos séjours itinérants, nous séjournons en auberges de jeunesse ou en camping bungalow plutôt qu'en hôtel. Nous essayons de choisir des auberges ou **campings portants des labels environnementaux ou impliqués dans des démarches écologiques** (exemple: notre auberge à Belfast propose des "piking walking tour" afin de ramasser les déchets dans les rues.)

DES BAGAGES LÉGERS

Plus un avion, un bus, un ferry et une voiture sont chargés, plus ils consomment de carburant. C'est pourquoi lorsque l'on prépare sa valise il faut être vigilant et faire attention à ce que l'on emporte. Cela peut également faire la différence sur place.

Pas de produits jetables (rasoirs, lingettes...) ou qui contiennent des substances dangereuses (pile...) qui pourraient être sources de pollution selon le dispositif local de gestion des déchets. Pensez aussi au savon et shampoing solides : ils prennent moins de place et sont dépourvus d'emballage.

Le nécessaire en vêtements et chaussures mais pas toute la garde-robe !

Inutile d'emporter des choses superflues : Les emballages (cartons ou plastiques) de crèmes, de dentifrice... n'ont pas besoin de faire le voyage : retirez les avant.





LE TRAJET LE PLUS VERT

Quel mode de transport choisir ?

Mieux vaut limiter la voiture et surtout l'avion, qui sont particulièrement émetteur de gaz à effet de serre. C'est pourquoi l'association REGARDS propose des séjours itinérants où **les groupes utilisent les transports locaux** (et ainsi, les animateurs ne sont jamais amenés à conduire). Nous privilégions quand c'est possible le **train, c'est le transport en commun le moins impactant pour l'environnement**, qu'il s'agisse de circuler en France (en TER, TGV...) ou à l'étranger. Quand ce n'est pas possible nous prenons des bus ou encore des ferrys, nous utilisons l'avion uniquement pour nous rendre à destinations. Si le mieux est de limiter au maximum les trajets en avion, sachez que l'impact d'un vol peut être amorti en évitant les escales (le décollage est très émissif en gaz à effet de serre) ou en optant pour un long séjour plutôt que plusieurs petits. Quand c'est possible nous louons des vélos pour découvrir la ville, et nous marchons beaucoup. Vive les mobilités douces !

LE KIT DU VACANCIER



Comment préserver l'environnement sur place ? Pour pouvoir continuer à profiter de merveilleux sites touristiques, il est important de les protéger. Chaque action compte, c'est pourquoi il faut y aller mollo sur les douches et les lessives pour éviter d'augmenter trop la quantité d'eaux usées. On utilise modérément l'eau, mais aussi le savon et le shampoing, même écolabellisés. Zéro déchet abandonné dans la nature : emballages, chewing-gums, déchets... à la plage comme ailleurs, on prévoit un sac pour les rapporter, les trier et les jeter. Et pour éviter les bouteilles en plastique, il y a la gourde ! **La crème plutôt que l'huile solaire qui forme un écran à la surface de l'eau** et ralentit la photosynthèse des végétaux sous-marins. Et mieux vaut ne pas l'appliquer juste avant la baignade. Il faut faire attention certaines crèmes solaires détruisent les coraux des océans. Dire non au jetable, et apporter en séjour sa gourde, un boîte tupperware, des couverts en bois qu'on utilisera pendant toutes les vacances. Préservez les dunes et autres espaces naturels sensibles en respectant les sentiers balisés et les consignes. Les bons gestes Économiser l'eau : c'est une ressource précieuse, et très rare dans certains pays. Mieux vaut éviter les bains et les douches trop longues !

LES BONS GESTES

- Conserver les réflexes "économies d'énergie" : ne pas trop pousser la clim4, ne pas ouvrir les fenêtres quand elle fonctionne, l'arrêter quand on sort
- Trier ses déchets en se renseignant sur les consignes locales à la réception de l'auberge ou du camping
- Eviter de gaspiller les aliments
- S'investir dans des actions de préservation de la nature (nettoyage des plages, protection des oiseaux...)



Ce document est inspiré du document de l'ADEME "Vive les Vacances"

AVANT - PENDANT - APRÈS LE SÉJOUR



AVANT LE SÉJOUR

PIÈCES NÉCESSAIRES :



- Pour les séjours en Europe : carte nationale d'identité ou passeport (en cours de validité), autorisation de sortie de territoire avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (copie du livret de famille si le parent n'a pas le même nom que l'enfant), puis carte européenne d'Assurance Maladie
- Pour les destinations : Maroc, USA, Harry Potter Mystery Tour, Les 5 Nations
Passeport OBLIGATOIRE, autorisation de sortie de territoire avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (copie du livret de famille si le parent n'a pas le même nom que l'enfant)
- Enfant d'origine étrangère : Vérifier si un VISA est nécessaire pour la destination et effectuer les démarches nécessaires auprès des ambassades, carte de circulation

SANTÉ



Une fiche sanitaire complétée et signée devra nous être parvenue avant le départ.
Nous vous demanderons de signaler tout antécédant médical et de fournir une ordonnance médicale au départ si un traitement est à suivre durant le séjour

ARGENT DE POCHE - OBJETS DE VALEUR



- Pour les jeunes enfants, il est recommandé d'adapter le montant de l'argent de poche en fonction de l'âge et de la durée du séjour. Il est le plus souvent remis aux équipes d'animation, qui en tiendront la comptabilité.
- Pour les adolescents : il est recommandé de confier un montant raisonnable d'argent de poche. Chaque participant est libre de le conserver ou de le confier à l'équipe pédagogiques.

Conseil : évitez les objets de valeur. Leur perte ne peut entraîner de dédommagement.

DÉPART ET RETOUR



Un représentant de l'association est systématiquement présent aux départs et aux retours des séjours.
Nous demandons aux parents de respecter les lieux et horaires de rendez-vous fixés sur la convocation.
Aucun participant mineur ne pourra arriver ou repartir du séjour sans être accompagné d'un adulte ou sans une décharge communiquée au préalable

PENDANT DANS LE SÉJOUR

ACTUALITÉS DES SÉJOURS - BLOG ONDONNEDESNOUVELLES.COM



- Un SMS vous sera envoyé lorsque le groupe sera arrivé à destination
- Un blog est dédié au séjour de votre enfant qui est tenu par l'équipe pédagogique du séjour.

L'invitation vous sera transmise généralement 3 semaines avant le début du séjour. Vous y retrouverez des nouvelles des enfants, un récapitulatif de leurs journées et surtout des photos !

APPELS TÉLÉPHONIQUES



Pour les plus jeunes enfants, nous recommandons aux parents de ne pas les contacter trop souvent, en effet, pour bien s'intégrer dans la vie du séjour, les enfants ont besoin de s'immerger pleinement dans leurs vacances

SANTÉ



Sur chaque séjour, un(e) assistant(e) sanitaire veille à la santé des participants. Les petits incidents sont traités par l'équipe, mais la consultation d'un médecin est systématique en cas d'accident pour écarter le moindre risque. Dès que le diagnostic est établi, la famille est prévenue. Si nécessaire, un rapatriement sanitaire peut être mis en place par nos services, en liaison avec la famille.

RÈGLES GÉNÉRALES



- Les séjours rassemblent les participants selon des groupes d'âges homogènes, afin que le rythme de vie et les activités puissent être adaptés aux possibilités de chacun.
- Les règles de vie collective devront être acceptées par chacun, pour que tous profitent au maximum du séjour. Toute attitude allant à l'encontre de la loi (consommation d'alcool, drogue, violence, vol...) sont susceptibles d'entraîner un rapatriement disciplinaire aux frais des parents
- Les équipes d'encadrement veillent à ce que des moments calmes et des temps de sommeil suffisants permettent aux participants de se reposer.

APRÈS LE SÉJOUR

RETOUR DES SÉJOURS



Quitter ses amis et ses animateurs est souvent difficile pour les plus petits; la présence des parents sera d'autant plus importante. *C'est pourquoi nous recommandons aux parents d'être à l'heure et au lieu du rendez-vous communiqué sur la convocation.

En cas de retard des transports (train, avions), nous tenterons dans la mesure du possible de vous tenir informés.

Aucun jeune ne pourra quitter le séjour sans être accompagné d'un adulte ou sans une décharge communiquée au préalable à l'association



APPRÉCIATION

A la fin du séjour, l'équipe pédagogique transmettra aux jeunes une enquête de satisfaction.

Nous attendons le plus grand soin à sa lecture pour préparer les séjours à venir et améliorer leur qualité.



Utilisation du téléphone portable et des écrans

« Répondre aux nécessités de rupture avec les rythmes et les habitudes scolaires et familiales » et « Privilégier les besoins d'épanouissement individuel et de socialisation » sont des objectifs majeurs de nos séjours de vacances. Le centre de vacances, milieu de loisirs, est un temps privilégié pour préparer les enfants et les jeunes sur tous les plans, à mieux affronter les problèmes de la vie et à acquérir leur autonomie. C'est pour cela que nous régulons l'usage du téléphone portable.

Pour le bon déroulement du séjour, il est demandé de respecter les règles ci-dessous. Le directeur du séjour est libre de mettre en place un règlement plus restrictif s'il constate des abus de la part du groupe.

- Jusqu'à 14 ans, les téléphones sont ramassés par l'équipe d'animation et sont distribués à un moment de la journée pour que les enfants puissent contacter leurs parents.
- Les téléphones peuvent servir pour prendre des photos pendant les visites et écouter de la musique sur les temps de transports.
- Interdiction de téléphoner, de recevoir un appel, d'émettre ou de recevoir des SMS, durant les visites et activités proposées ;
- Les écouteurs ou casques sont rangés lors des visites et activités de la journée ;
- Pour les séjours linguistiques, les téléphones sont interdits pendant les cours sauf si le professeur demande aux jeunes de l'utiliser pour effectuer une recherche.
- Les enfants pourront téléphoner et recevoir des appels de leur famille à des moments définis par l'équipe d'animation.
- Les téléphones seront ramassés après le coucher et seront rendus après le petit déjeuner.
- En cas de problème, les personnes à prévenir en premier lieu sont obligatoirement les animateurs accompagnateurs et non pas les parents. L'information sera, si nécessaire, transmise aux parents par le directeur du séjour.
- Avant de publier une photo, une vidéo ou une story sur un réseau social, le jeune devra s'assurer du consentement des autres jeunes figurant sur la publication.
- En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront confisqués.

Recommandations : Les objets de valeur tels que les téléphones mobiles, tablettes, jeux électroniques et bijoux, ne sont ni nécessaires ni conseillés. Ni l'association, ni la ville ou le comité d'entreprise, ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, de perte ou de casse.

Signature du Responsable légal

Signature du participant :

Association REGARDS

165 avenue Henri Ginoux - 92120 MONTROUGE - France Tél. : 00 33 1 46 38 80 60 - FAX : 00 33 1 46 44 75 06

Email : info@asso-regards.org

Membre : UNAF IDF - Office de Garantie de Séjours Linguistiques

Assurance : RCP MAIF / FMS UNAT

Association loi 1901 - Agrément tourisme n° AG092 95 0007 - Agrément Jeunesse et Sports 92 JEP 024

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

REGARDS est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901. SIRET : 326 982 170 000 69 – APE : 5520 Z – Immatriculation Atout France IM09210001- Agrément DDJS : 92 JEP 024

Tous nos séjours sont déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire que de la sécurité. Le site internet de l'association et les différents supports d'information (fiches techniques, brochures,...) constituent l'information préalable et portent à la connaissance des participants un certain nombre de renseignements et propositions pour la réalisation de voyages. A défaut de dispositions particulières, les caractéristiques, conditions et prix des séjours deviennent contractuels à la signature du bulletin d'inscription de l'enfant à un séjour, la convocation de départ précise et complète les informations contenues dans les fiches techniques sans les remettre en cause. Les photos présentées sur nos supports de communication ne sont pas contractuelles.

1. Adhésion Les séjours sont réservés exclusivement aux adhérents de l'association REGARDS. REGARDS est une Association loi 1901, une adhésion annuelle est demandée lors du premier séjour du participant, son montant est de 18 € par famille – 82 € par collectivité inscivant 10 participants. Cette adhésion est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Son montant n'est jamais compris dans les tarifs séjours (sauf mention contraire). Elle n'est jamais remboursée sauf si l'annulation du séjour est du fait de REGARDS.

2. Tarifs Les tarifs mentionnés par REGARDS dans ses fiches techniques s'entendent par personne et sont valables uniquement pour les périodes mentionnées. Le tarif forfaitaire comprend : l'hébergement, l'assurance responsabilité, les activités, l'encadrement, les frais d'organisation, le transport aller/retour. Ne sont jamais compris : l'adhésion à l'association, l'assurance annulation, les frais personnels. Les tarifs qui vous seront indiqués sont établis suivant les prix en vigueur au moment de l'élaboration de nos fiches techniques et de notre site, ils peuvent être soumis à modification sans préavis en cas de fluctuation d'ordre économique, notamment lors d'une modification des taux de change ou une augmentation des prix des carburants (hausse des transports aériens et routiers), ou encore une augmentation imprévue des taxes d'aéroport. Les tarifs sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de signature du contrat (dossier d'inscription) et sont fermes et définitifs 30 jours avant le départ du séjour. Aucune contestation en matière de tarif ne pourra être admise après le séjour.

3. Inscription et règlement Chaque inscription à l'un de nos centres donne lieu au versement d'un acompte représentant 30% du coût total du séjour ainsi que le montant de l'adhésion à l'association. Aucun dossier d'inscription ne sera pris en compte s'il n'est pas accompagné de l'acompte correspondant. Si l'inscription à lieu moins d'un mois avant le départ la totalité du montant du séjour doit être réglée. REGARDS se réserve le droit d'aménager le paiement en fonction des possibilités des adhérents. Le solde du séjour est exigible un mois avant le départ. Si le solde ne nous est pas parvenu moins d'un mois avant le départ, REGARDS se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé. Un relevé ou note de débit vous sera envoyé. Les règlements doivent être effectués à l'ordre de REGARDS, par chèque bancaire ou C.C.P., par virement, en espèces ou par chèques vacances. Les bons CAF ne seront acceptés que pour payer le solde du séjour.

4. Responsabilité L'association agit en qualité de mandataire des adhérents auprès des différents prestataires de services, transporteurs, hôteliers... et ne peut être tenue pour responsable des défaillances de ceux-ci, notamment en cas de modification de voyage de dernier moment imposé par le transporteur, que ce soit la SNCF, une compagnie de car, aérienne ou maritime. REGARDS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour la bonne exécution des prestations offertes dans ses fiches techniques et sur son site. Toutefois, dans la mesure où REGARDS intervient en qualité d'intermédiaire entre divers prestataires, sa responsabilité ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution des prestations est imputable à un cas de force majeure (grève, intempérie, guerre, séisme, épidémie, etc.). Les frais occasionnés par ces circonstances fortuites ne pourront en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

5. Modification des séjours Nous nous réservons le droit, si les circonstances l'exigent et dans l'intérêt des participants, de modifier l'exécution de nos programmes. Si le nombre de participants est insuffisant (inférieur à 15), l'association pourra modifier ou annuler le séjour. En cas d'annulation, les sommes versées sont intégralement remboursées. Toutefois, si moyennant un supplément le départ peut être maintenu, la proposition sera faite aux adhérents. Lors du séjour, si des conditions climatiques défavorables entraînent la suppression d'activités, aucun remboursement ne sera consenti. Toutefois, REGARDS fera tout ce qui est possible pour remplacer ces activités par d'autres activités de loisirs. Il peut arriver que nous soyons amenés, pour de multiples raisons, à changer les centres de vacances, les hôtels ou les villes mentionnés, sans que cette mesure constitue une modification d'un élément essentiel du voyage. REGARDS fournira un service dans la même catégorie que celle proposée initialement. Aucun dédommagement de ce fait ne pourra être réclamé dans ce cas. Dans certains pays, les sens des circuits proposés pourront être inversés, mais toutes les visites prévues seront effectuées.

6. Assurances Responsabilité Civile – Garantie financière REGARDS a souscrit une assurance de responsabilité civile des associations sans but lucratif, organisant des voyages ou séjours par la MAIF – 200 avenue Salvadore Allende – 79038 NIORT CEDEX 9 – Police N°1309529 H. Le contenu et le montant des garanties auprès de la MAIF peuvent être communiqués par simple demande. La garantie financière est réalisée auprès de la F.M.S. (Fond Mutuel de Solidarité UNAT).

7. Assurances L'assurance comprise dans le forfait du séjour couvre la responsabilité civile, individuelle-accident et l'assistance rapatriement. Ne sont pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols qualifiés dont pourraient être responsables les enfants, le vol d'espèces, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant, les frais engagés pour cause de maladie. La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle de l'association. En cas de vols dont pourraient être victimes les enfants, la responsabilité de l'association est limitée au contrat souscrit à notre société d'assurance. Assistance rapatriement : Inter Mutuelle Assistance.

8. Nombre de participants Le nombre minimum des participants est fixé à 15 participants. Dans le cas où le nombre minimum ne serait pas atteint, REGARDS se réserve le droit d'annuler le séjour et en informera les parents au moins 21 jours avant la date de départ prévue.

9. Durée des voyages Sont inclus dans la durée : le jour de départ, le jour du voyage retour (jusqu'à l'heure d'arrivée)

10. Hébergement Les chambres prévues sont généralement à plusieurs lits avec sanitaires et douches à l'étage ou intégrés dans les chambres, conformément aux caractéristiques d'homologation et correspondant à la réglementation en usage du pays d'accueil.

11. Transport Transport aller / retour Les conditions de réservation de transport en groupe (avion ou train) ne permettent pas le remboursement ou une réduction sur le prix du transport si l'enfant n'effectue qu'une partie du trajet. Poids des bagages pour l'aérien : les compagnies aériennes limitent le poids des bagages en soute, il est généralement de 15 kg (parfois 20 kg sur certains vols), ces indications vous sont rappelées sur un mémo avec la convocation de départ et retour. Tout supplément sera répercuté sur le relevé de frais et devra être remboursé à REGARDS.

12. Interruption de séjour En cas de renvoi pour motif grave d'un enfant dans sa famille ou auprès du responsable de l'enfant, aucun remboursement ne sera effectué. Les frais de retour et d'accompagnement seront facturés en supplément. Aucun remboursement ne sera consenti si l'enfant quitte le centre avant la fin du séjour, pour quelque raison que ce soit, sauf grave carence ou défaillance de l'organisme REGARDS.

13. Frais d'annulation Plus de 31 jours avant le départ : le versement de 30% du montant total du séjour versé à l'inscription reste acquis à l'association. Entre 31 et 8 jours avant le départ : il sera retenu 80% du montant total du séjour. Moins de 8 jours avant le départ : le montant total du séjour sera retenu.

14. Assurance annulation (facultative) Cette assurance est facultative, elle est prise à titre individuelle par chaque participant son montant représente 3,82 % du prix total du séjour hors adhésion à l'association. L'assurance doit être souscrite au moment de l'inscription, son montant n'est jamais remboursable. L'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le séjour (avant la date de départ) en cas de force majeure selon les critères définis par notre assurance. Cette assurance ne peut s'exercer pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant. Ce résumé n'a pas de valeur contractuellement, sur demande de votre part, nous vous ferons parvenir les conditions de l'Assurance Annulation.

15. Convocation Une convocation vous sera communiquée quelques jours avant le début du séjour. L'horaire de rendez-vous fixé aux participants doit être respecté. Le jour du départ, si le participant ne se présente pas à l'embarquement aux heures, dates et lieux indiqués, ou s'il ne peut embarquer n'étant pas en règle avec les formalités de santé ou de police (notamment oubli de carte d'identité ou d'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs dans le cas d'un séjour à l'étranger), aucun remboursement ne sera consenti. D'autre part, si du fait de son retard un participant était amené à rejoindre le lieu de son séjour par ses propres moyens, il ne pourrait prétendre au remboursement des frais occasionnés pour ce transfert.

16. Séjour à l'étranger Les enfants doivent être en possession soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire, soit d'un passeport en cours de validité (dans certains pays le passeport est obligatoire, se reporter aux indications mentionnées sur le memento du séjour). Pour les ressortissants étrangers, il leur appartiendra de vérifier quels sont les documents nécessaires. L'annulation d'un séjour du fait de problèmes administratifs personnels resterait sous la responsabilité du participant.

17. Frais médicaux Les responsables de l'enfant mineur s'engagent à rembourser REGARDS dès la fin du séjour des éventuels frais médicaux consécutifs à une maladie ou un accident et dont elle aurait pu faire l'avance. Le dossier médical complet (feuilles de sécurité sociale, ordonnances, radios...) sera remis à l'intéressé ou à la famille de manière à ce que la famille puisse obtenir remboursement de la sécurité sociale. Tout problème de santé concernant le participant doit être préalablement signalé sur la fiche sanitaire de liaison afin d'en informer l'assistante sanitaire et le directeur du séjour.

18. Utilisation de l'image L'association REGARDS peut être amenée à photographier ou à filmer les participants à un séjour ; le mineur et son responsable légal acceptent que ces images soient utilisées sur nos supports d'information (fiches techniques, site internet,...) aux fins d'illustration. En cas de refus, REGARDS doit en être averti dès l'inscription par écrit.

19. Réclamations Les clients sont tenus de nous faire part de leurs réclamations par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais et au plus tard 30 jours après le voyage afin que nous puissions y répondre au mieux.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme

Art R 211-5 – Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du 2ème alinéa de l'article L 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art R 211-6 – Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tel que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R 211-11, R 211-12, R 211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.
14. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R 211.15 à R 211.18.

Art R 211-7 – L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ext Art R 211-8 – Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties.

ext Art R 211-9 – L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Art R 211-10 – Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art R 211-11 – Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° ; de l'article R 211.6, l'acheteur peut sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art R 211-12 – Dans le cas prévu à l'article L 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art R 211-13 – Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R 211-6.



Retrouvez-nous sur les réseaux
sociaux



Association REGARDS

165, avenue Henri Ginoux 92120 MONTRouGE
info@asso-regards.org 01 46 38 80 60

Abonnez-vous à notre
Newsletter

